

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 7 novembre à 21 heures 00,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 octobre 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 15  
(dont 2 mandats)

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
**Absents excusés** : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY  
et François GUILLOT  
**Absents** : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
**Secrétaire** : Christelle GIRAUD

Affiché le 9 novembre 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **TRANSFERT DE LA MAIRIE ET DU CHEF-LIEU DE LA COMMUNE** **(délibération n° 2023-11-02)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 août au 11 septembre 2023,  
concernant le transfert du chef-lieu de la commune d'Azay-le-Brûlé de Cerzeau au  
Prieuré dans le bourg d'Azay,  
Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, Monsieur Pierre GUILLON,  
dans son rapport en date du 27 septembre 2023,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de transférer la mairie et donc le  
chef-lieu de la commune d'Azay-le-Brûlé, du 8 route du Quaireux à Cerzeau au 34 rue  
du Prieuré, au bourg d'Azay, à compter du 15 janvier 2024 et autorise Monsieur le  
maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à  
signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Christelle GIRAUD